

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 19 avril 2012 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL



L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

Présentation « Partenariat Commune de Florenville – Service ODAS Coordination : réalisations et perspectives actuelles »

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15.03.2012**
- 2. Approbation du compte 2011 de l'asbl Bibliothèque Chiny - Florenville**
- 3. Approbation du compte 2011 et du budget 2012 du Centre culturel du beau canton**
- 4. Avis sur le compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval**
- 5. Avis sur le compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille**
- 6. Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE – Assemblée générale du 2 mai 2012**
- 7. Logement Place du Centenaire à Sainte-Cécile – Attribution et conclusion du bail**
- 8. Dotation Zone de Police**
- 9. Approbation du budget 2012 du Centre d'Action Sociale**

- 10. Étude chemins de liaison et aménagement des abords de la Semois Convention 2011 A – Approbation de l’attribution**
- 11. Acquisition de bornes distributrices de sachets pour les déjections canines – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 12. Acquisition de mobilier urbain en métal – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 13. Installation chaudière Pavillon du tourisme à Muno – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 14. Remplacement toiture local football de Sainte-Cécile – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 15. Acquisition treuil de débardage – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 16. Maintenance du Petit Patrimoine populaire Wallon – Bâchage de la toiture de la Chapelle de Martué – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 17. Petit Patrimoine Populaire Wallon – Restauration des grilles d’accès de l’ancien cimetière de Florenville – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 18. Travaux de lettrage – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 19. Aménagement du cœur de Muno – Développement Rural- Approbation du devis**
- 20. Étude de l’aménagement intérieur de l’Eglise de Muno et fourniture des éléments de décoration et/ou de mobiliers Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 21. Réfection d’ouvrages d’art – Désignation d’un auteur de projet, d’un surveillant de chantier et d’un coordinateur sécurité – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

La Secrétaire,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert